

Séance du 30 janvier 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENTS** : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** – Mise à disposition d'apprentis auprès d'entreprises établies dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Dans sa délibération du 15 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de recrutement d'apprentis au sein des services municipaux.

Actuellement, la ville de Bayonne accueille sept apprentis de différents niveaux (du CAP au BTS) dans les services suivants : espaces verts (2), patrimoine immobilier (2), atelier mécanique (1), direction des systèmes d'information (1) et maison des associations (1).

Certains centres de formation pour apprentis (CFA), proposent à leurs élèves d'exercer une partie de leur formation dans une entreprise établie dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, pour une durée d'un mois.

Pendant cette période, l'employeur maintient la rémunération de l'apprenti, l'entreprise d'accueil à l'étranger étant quant à elle responsable des conditions d'exécution du travail.

Le CFA des apprentis agricoles d'Hasparren organise depuis 2 ans des stages en Europe dans le cadre du projet Léonardo impulsé par le conseil régional d'Aquitaine. Ainsi depuis 2011, 27 apprentis ont suivi une préparation spécifique à la mobilité et ont pu effectuer un stage en Espagne, Grèce ou Slovénie dans des exploitations agricoles. Ces apprentis ont pu bénéficier d'une bourse de l'Europe et du conseil régional d'Aquitaine.

Cette opération s'étant avérée intéressante et enrichissante pour les jeunes, le CFA d'Hasparren propose de la reconduire en 2014.

La ville de Bayonne emploie à ce jour deux apprentis suivant leur formation théorique dans ce CFA.

Ce dispositif pour être mis en œuvre doit faire l'objet d'une convention entre la ville, le CFA et l'entreprise d'accueil.

Ce stage professionnel à l'étranger permettant d'enrichir l'expérience professionnelle des jeunes apprentis, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, étant précisé que la ville de Bayonne est garantie en matière de responsabilité civile par la compagnie Aréas concernant les dommages subis ou causés par l'apprenti dans l'entreprise d'accueil.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.